



4 décembre 2020

## Faire rimer revue des missions avec ambition, pas avec résignation ? Chiche !!

### FO apporte sa contribution...

- **Pour** un État présent, pertinent et cohérent à tous les étages de la République
- **Pour** la reconnaissance et la valorisation de la plus-value des ministères techniques
- **Pour** un État à l'écoute et partenaire éclairant des collectivités locales
- **Pour** un réseau de formation et de recherche ministériel conforté : sans écoles, pas de ministères techniques...et inversement !
- **Pour** un État réellement connecté au territoire, que l'on peut encore toucher du doigt... et pas seulement de la souris
- **Pour** un État qui sera encore là quand on l'appellera à l'aide
- **Pour** une ambition réaffirmée dont l'hypothèse de base ne peut être la contrainte budgétaire
- **Pour** la consolidation des compétences des services et des agents via des parcours professionnels ministériels
- **Pour** des parcours professionnels dans une Fonction publique attractive, valorisée et fière de sa diversité
- **Pour** le retour à des conditions de travail décentes et la prise en compte de l'humain dans l'organisation des services



• **Et si** on décidait d'un moratoire sur les réorganisations « budgétaires » et les suppressions d'effectifs des services de nos ministères, en donnant une visibilité assise sur une loi de programmation pluriannuelle ? Nous avons lancé l'alerte comme les salariés des hôpitaux avaient aussi lancé avant la pandémie de COVID-19, le temps est venu d'agir !

• **Et si** on renforçait le service public de l'environnement, de l'aménagement, du logement, des transports, de l'agriculture à travers des administrations centrales, des services déconcentrés et des établissements publics dotés aussi bien en moyens qu'en personnels, et non soumis à l'arbitraire préfectoral ou au dépeçage décentralisateur en compétences ? Cela passe par la revisite de la chaîne de portage des politiques au plus près du terrain, et l'arrêt de la mise en place des secrétariats généraux communs.

• **Et si** on préparait l'avenir en développant la recherche et l'expertise ? Nos ministères doivent continuer à investir dans ces domaines surtout lorsqu'il n'y a pas de logique de rentabilité immédiate, et défendre l'ensemble de leurs creusets.

• **Et si** on réinvestissait dans la connaissance du territoire dans tous les domaines (environnement, risques, réseaux...) comme une condition nécessaire pour pouvoir apporter des réponses aux crises ? Il est donc nécessaires de maintenir ou rétablir les implantations territoriales.

• **Et si** on réhabilitait les capacités techniques et d'ingénieries pour maintenir des capacités d'interventions ?

• **Et si** on se fixait pour objectif le maintien d'écoles de formation de haut niveau, l'aménagement de parcours professionnels riches et attractifs, et la lutte contre la précarisation de l'emploi public sous-tendue par la loi de « transformation de la Fonction Publique » ?



Colm



La construction des compétences nécessaires au service public de demain serait assurée !

- **Et si** on mettait en place un plan massif de recrutements sur les corps ministériels pour répondre aux enjeux d'avenir et contribuer à la lutte contre la précarisation de la jeunesse ?

- **Et si** nous retrouvions des logiques ministérielles qui ensuite se déclinent plutôt que le « chacun pour soi » où l'on fait « comme on veut ou comme on peut » ? L'épidémie a montré que la logique de gestion régionalisée à travers un pilotage bureaucratique était désastreuse.

- **Et si** l'État retrouvait l'ensemble de ses leviers d'intervention, de régulation, de contrôle et de partenariat ?

- **Et si** on ouvrait de réelles négociations pour améliorer les conditions de travail intégrant les enseignements de la crise, en matière d'organisation du temps de travail (semaine de 4 jours par exemple), de droit à la déconnexion, avec maintien des CHSCT ?



**FEETS FO**

Fédération de l'**E**quipement, de l'**E**nvironnement, des **T**ransports et des **S**ervices **FORCE OUVRIERE**  
46 rue des petites écuries 75010 Paris

✉ [contact@feets-fo.fr](mailto:contact@feets-fo.fr)

🌐 [www.feets-fo.fr](http://www.feets-fo.fr)

☎ 01 44 83 86 20 (/22)

## **Et parce que c'est un sujet central de la revue des missions, qui impacte l'ensemble de l'écosystème ministériel, FO apporte son témoignage sur l'avenir des DREAL.**

### **- sur la réorganisation des services en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement**

Nous nous appuyerons sur ce point sur les expressions et interpellations qui ont déjà été formulées auprès de la Secrétaire générale ou des ministres par les agents des DREAL et leurs représentants.

Les missions exercées par la DREAL en matière de logement, de qualité de la construction et d'aménagement durable touchent le quotidien de nos concitoyens, notamment les plus fragilisés, et participent aux enjeux majeurs que sont la transition écologique et la cohésion des territoires. Supprimer les postes dédiés dans une logique purement budgétaire reviendrait à ignorer la légitimité initiale de l'action de la DREAL concernant le pilotage et le portage de ces politiques publiques.

C'est purement et simplement amputer la DREAL de ce qui fait l'ADN de son « A » et de son « L ». C'est décider d'un fort désengagement de l'État sur le plan des moyens humains, techniques et financiers pour le portage efficient des politiques publiques essentielles dans l'objectif d'un développement durable et équitable de notre pays et de ses territoires.

De nombreuses missions réalisées par la DREAL relèvent de missions mutualisées, souvent à la demande des administrations centrales. Supprimer tout ou partie de ces missions ne permettra pas de renforcer l'échelon départemental, mais risquerait, au contraire, de causer une profonde désorganisation des services de l'État tant à l'échelle régionale que départementale, mais aussi avec le niveau national.

La forte baisse annoncée au niveau régional sur le BOP UTAH est d'autant plus incompréhensible que nous avons acquis une expertise technique, reconnue et sollicitée par les partenaires locaux et nationaux ainsi que par le Préfet de région. Cette expertise permet une économie d'échelle qui sera perdue si les missions sont dispersées au niveau départemental.

Inévitablement, la diminution des effectifs va toucher le service connaissance, déjà impacté fortement ces dernières années. Alors même que le dialogue de gestion a toujours insisté sur l'importance stratégique de ces missions dans le cadre de la transformation numérique.

On nous vend une « revue des missions » pour traiter tous les maux. Nous n'y croyons déjà pas vraiment, et commencer par supprimer les compétences « A » et « L » des DREAL avant tout semblant de début d'une queue de réflexion enlève tout crédit à sa parole.

Quel avenir envisagez-vous pour le portage des politiques ministérielles, en matière d'aménagement durable, de connaissance, de qualité de la construction et d'habitat, au niveau régional et départemental ?

L'instruction du 14 janvier 2020 a aussi des répercussions sociales, de par une violence inouïe. Cette gestion purement comptable des ETP ne prend pas en compte les hommes et les femmes qui sont derrière et le travail qu'ils réalisent. Ni leur engagement pour le service public et pour le bien de tous. Elle ne prend pas en considération leur situation

personnelle, leur souhait de carrière et tout simplement leur ressenti face à ces changements radicaux et contradictoires aux objectifs visés, à savoir la réussite des politiques publiques au service des citoyens et des territoires.

Les agents concernés, qui sont fortement impliqués dans leur travail, se retrouvent démunis devant un tel manque de concertation et de considération. Les répercussions en termes de risques psycho-sociaux de toutes ces décisions sont énormes.

En conséquence, FO demande que le CHSCT-M soit saisi sur l'impact de ce projet de réorganisation, ainsi que tous les autres volets qui suivent, intégrant l'ensemble de ses composantes, sur la santé des agents du pôle ministériel ainsi que sur l'impact sur les conditions de travail, conformément à l'article 48 du décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Nous demandons de défendre le maintien d'un niveau de service en DREAL nécessaire à la mise en œuvre des politiques publiques du ministère qui font encore malheureusement quotidiennement l'actualité.

## **- sur la réorganisation des services en charge de la prévision des crues**

Consolidation des SPC : trop gros pour échouer ?

Certains mots utilisés par l'administration pour justifier cette réorganisation sont empruntés directement du secteur bancaire et financier (consolidation, contractualisation), d'autres renvoient à la rengaine que l'on nous sert systématiquement à chaque réforme, comme la « robustesse » qui n'empêche pas les services restructurés de devoir ensuite se restructurer ou disparaître .

Heureusement pour les acteurs de la gestion de crise et les citoyens concernés directement par les phénomènes d'inondation, l'anticipation des catastrophes dans ce domaine est, encore, confié aux agents du réseau vigicrues plutôt qu'aux salles et aux lois du marché.

Le rapport souligne la capacité du réseau des SPC et du SCHAPI à faire face à l'ensemble de leurs missions, tant en période de crise que vis à vis des améliorations notables qui ont été collectivement déployées depuis la création de ce bel outil.

Une fois n'est pas coutume, il n'est même pas question de baisses d'effectifs. Chose tellement rare que l'on en vient alors à espérer à, une fois n'est pas coutume non plus, avoir un projet qui fasse sens sur des bases techniques, organisationnelles, pour aller vers du mieux.

De loin, vu de l'arche de la Défense ou de la tour Sequoia, la réorganisation présentée peut paraître mineure et répondre à cette définition.

Une quinzaine d'agents impactés, des périmètres revus à la marge (en dehors de la fusion de deux SPC quand même), et une réorganisation placée sous le signe de l'anticipation des effets du changement climatique.

Cependant cela ne tient pas. Il n'y a aucun début d'éléments qui indiqueraient que les sites qui sont ou seraient destinés à disparaître présentent le moindre signe de faiblesse, ou que l'organisation retenue permettra réellement de préparer l'avenir.

Encore une fois, le signal envoyé dépasse largement cette réorganisation quant à la capacité de ce ministère à donner des perspectives d'avenir à ses agents. Pour les agents concernés, qui doivent choisir entre suivre leur mission, en fait leur métier, après s'y être investi fortement et avec succès, ou se repositionner sur tout autre chose et faire une croix dessus. ALORS QU'IL N'Y A MÊME AUCUNE CONTRAINTE BUDGETAIRE....en tout cas c'est ce que l'on veut nous faire croire.

Pour les agents des DREAL, qui voient que même là le signal donné est qu'il y a des sites périphériques et les quelques uns auxquels un avenir est encore réservé. ALORS QUE LE SENTIMENT DE RELEGATION DES SITES NON SIEGE DES DREAL NE SE DEMENT PAS.

Pour tous les agents travaillant à proximité des sites qui sont menacés de fermeture, une opportunité de moins de pouvoir diversifier son parcours sans partir à plus de 100km, vers une métropole et un siège de DREAL. ALORS QUE LES SERVICES DES DEPARTEMENTS SUBISSENT ENCORE D'ENORMES CONTRAINTES, et n'ont plus beaucoup de postes techniques à proposer. Que proposez-vous aux agents basés à Compiègne ?

Le signal faible vu de Paris pour « quelques » agents commence à être assourdissant.

Politiquement, alors que les DREAL sont menacées de partout et subissent des chocs violents en ce début d'année, il s'agit d'une faute, tout simplement. Pour une fois rien n'est imposé de l'extérieur, la logique est elle que certains ne devraient tout de même pas se sentir dans une activité pérenne ?

A moins que ? A moins que le sujet du SPC Méditerranée Est n'explique tout, mis sous l'autorité fonctionnelle d'une DREAL ?

Un projet de maintien (au mieux) des effectifs de la prévision des crues, mais sur le périmètre englobant le seul SPC sous bannière et doté de moyens de Météo France, qui lui connaît ce qui ne peut qu'être qualifié de purge ?

C'est à ce jour la seule explication que nous avons pu trouver à cette décision de lancer une réorganisation de plus, dans une période qui en est tellement garnie que l'indigestion est déjà derrière, c'est une véritable intoxication.

Par ailleurs, le sujet des SPC va particulièrement toucher des OPA sans prise en compte des problèmes spécifiques de leur gestion, car leurs textes statutaires de gestion ne leur permettent pas les mêmes possibilités de reclassement que ceux des fonctionnaires.

## - sur la réorganisation des services en charge des risques technologiques

Ce projet s'effectue dans la continuité des orientations stratégiques de l'inspection. Ces dernières ont comme principale objectif une augmentation de 50% du nombre de contrôles des ICPE. Néanmoins, les effets induits sur les métiers et leur attractivité ne semblent pas être pris en compte dans certaines des mesures proposées pour atteindre cet objectif. Le manque de robustesse de certaines UD, en raison, notamment de nombreux sous-effectifs, ne pourra être résolu uniquement par une réorganisation. Aucune analyse des effets des mesures administratives mises en œuvre depuis une dizaine d'années n'est présentée pour justifier de la situation actuelle. Pourtant ces dernières ont eu des impacts réels dans le quotidien des inspecteurs (complexité de la procédure d'autorisation environnementale, instabilité réglementaires, baisse des effectifs,...)

Concernant les principales mesures envisagées :

- La spécialisation des UD par thématique métiers permettrait effectivement, aux inspecteurs d'assurer plus efficacement les instructions ou le contrôle des ICPE et est accueilli avec bienveillance. Toutefois, FO mets en garde contre une surspécialisation qui aurait des effets induits plus importants que les effets escomptés, avec la perte de diversité de nos missions qui réduirait l'attractivité des métiers.

- Malgré ces ajustements organisationnels, l'atteinte des 50% de contrôle supplémentaire semble peu probable sans une dégradation de la qualité de suivi et

d'accompagnement des industriels. Les inspecteurs restent attachés à la qualité de leur mission.

- Les inspecteurs rappellent qu'exercer un contrôle diversifié des activités industrielles est d'un grand intérêt pour l'attractivité de leur métier. Par ailleurs cette diversité est garante d'une proportionnalité et d'une équité du contrôle sur le territoire et entre les filières. Des ajustements sont bien évidemment possibles mais ce critère ne peut être absent des paramètres de cette restructuration.

FO rappelle enfin son attachement au maintien d'unités départementales placées sous l'autorité et au sein des DREAL, et s'oppose à tout transfert au niveau de l'administration départementale de l'État dont les rapprochements immobiliers préconisés font office de prémisse.

### **- sur les réorganisations envisagées pour les services en charge des fonctions supports**

Ce qui se dit dans les couloirs : « lors du club financier régional, en présence des différents représentants budgétaires et comptables des ministères, a été annoncé que l'absorption des plates-formes comptables, et en particulier les CPCM, par les DRFIP se poursuivrait en 2022, prenant la suite de la fusion des SFACT avec le bloc 3. »

Alors que dire aux agents concernés ?

### **- sur la réforme de l'OTE**

La liste des déclinaisons envisagées dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, en particulier en matière de transfert potentiels de certaines missions des DREAL au niveau départemental ou interdépartemental (en unité départementale ou DDT), de transferts potentiels de fonctions supports de DREAL en SGC, de reconfiguration de nos services régionaux en Corse et Ile de France.

Le discours pro-départemental du moment ne trompe personne sur le sort réservé aux DDT. Il est juste là pour pour occulter l'origine du mal : les baisses d'effectifs u gré des différents PLF et la prise en main préfectorale de l'État territorial. Le reste n'est que matière pour tenter d'opposer des agents entre eux, alors qu'ils sont dans la même galère.

Alors quel sera le prochain « bleu de Matignon » qui va dépecer un peu plus notre chaîne ministérielle ? Quels sont les arbitrages sur la table ? Quand le CTM entendra-t-il parler de la restructuration de l'État en Ile de France et en Corse ?

### **- sur l'avenir des laboratoires d'hydrobiologie**

Depuis avril 2018, les agents en laboratoire DREAL attendent que le ministère se positionne sur l'avenir des laboratoires d'hydrobiologie. Plus de deux ans d'attente pour en arriver à ce constat affligeant : rien d'écrit, que des rumeurs ! Ce qui se dit dans les couloirs : « la décision de transfert à l'OFB est prise, reste à la mettre en musique d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ».

Ce qui se dit quand FO pose la question au cabinet de madame Pompili : « Mais non, aucune décision n'est prise ».

Alors que dire aux agents concernés, dont une pétition a été remise en séance du CTM du 19/11 ? On fera remarquer que plus de la moitié des agents en laboratoire ont signé cette pétition en moins de 72 heures preuve s'il en est qu'ils sont soucieux de leur avenir !

Il est plus que temps que nous ayons des réponses à nos questions qui sont plus que légitimes :

- Pourquoi le transfert des laboratoires semble aujourd'hui acté alors que le groupe de réflexion validé par le CNP à la demande la DEB a conclu que ce transfert ne devait pas se faire ? Conclusion reprise par les 2/3 des DREAL lors de leur consultation par la DEB ?

- Pourquoi à ce jour aucun écrit n'est fourni alors que certains DREAL et directeurs régionaux de l'OFB sont déjà en ordre de bataille et prennent des décisions sur le transfert des locaux, des agents et des missions ?

- Pourquoi certaines DREAL ont déjà averti certains de leurs agents qu'ils ne feraient pas partie des meubles ? Information donnée lors de leur entretien professionnel début 2020 les engageant à trouver un autre poste.

- Les agents seront-ils que les petites mains de l'OFB comme l'affirme les bruits de couloir ? En effet, les missions actuelles des laboratoires ne sont pas que de l'acquisition de données, elles correspondent également à leur valorisation par l'intervention des agents dans de nombreux groupes de travail, de groupes de réflexion et de commissions où est déjà présent l'OFB ? L'OFB a bien signalé qu'il y avait un problème d'effectif : que cela signifie t-il ? Derniers arrivés, derniers servis ?

- Que dire aux agents qui ont été informés par leur direction, que le transfert des laboratoires à l'OFB se ferait à ETP constant (ETP différent aux nombres des agents en laboratoire) aussi il était impossible d'assurer, à moyen terme, le maintien des 19 sites sur les 13 régions.

- Que sera t-il proposé aux agents des laboratoires qui ont développé une compétence hautement technique ? En effet, plus de 10 % de ces agents sont reconnus aux comités des domaines. De nombreux d'entre eux sont en laboratoire depuis de nombreuses années aux dépens de leur évolution de carrière. Seront-ils laissés pour compte comme les laborantins lors de la fermeture des laboratoires de chimie, alors que le ministère a été le premier à profiter de cette compétence très spécifique reconnue et appréciée par les autres services et administrations ?

- Pourquoi cet acharnement sur ce transfert ? Alors que la ministre n'a toujours pas signé la lettre de mission, la DEB et l'OFB ont déjà travaillé sur les modalités de ce transfert et un GT a été mis en place, la première réunion aura lieu le 3 /12 prochain, afin de définir son organisation. L'objectif de ces deux chantiers étant d'être prêts pour mettre en œuvre ce transfert dès que la ministre aura signé. Et si, elle ne l'a pas fait, il est prévu de lui présenter les différentes conclusions afin de lui montrer l'intérêt et l'opportunité d'un tel transfert.

FO exige la sortie de l'omerta, et la mise en place d'une concertation sur l'ensemble des scénarii intégrant l'ensemble de leurs dimensions et leurs impacts, avant toute décision.

### - sur l'avenir des services de maîtrise d'ouvrage routière

L'avenir des DIR est en suspend, le sort des services de maîtrise d'ouvrage des DREAL y est directement lié ! D'autant que la loi 3D risque de les intégrer au panier de la mariée décentralisatrice, comme opéré en Alsace.

Nous livrons ici le témoignage de nos camarades de la DREAL Grand Est suite au dernier CT local, avec des réponses inaudibles aux mentions du [courrier de la Ministre Gourault](#) du 15 octobre à FO:

*« Mes services sont mobilisés afin que le transfert des agents puisse être préparé et réalisé avec les collectivités locales dans les meilleures conditions » : les meilleures conditions ? quelles conditions ? aucune, à 45 jours du transfert tout est fait dans la*



*précipitation, l'on ne sait même pas dans quel bureau on sera installé, ni les conditions salariales en cas d'option (1 agent sur 6 a reçu sa simulation de paye, ...), il reste "quelques détails à régler" aux dires de l'administration : gestion des heures, congés, restauration, ... : bref notre vie quotidienne !*

*« Les collectivités se sont par ailleurs engagées à adresser par écrit aux agents de l'État leurs engagements dans le cadre de ce transfert » : idem, à J-45, quels engagements ?! Rien du tout !*

*« Je serai particulièrement vigilante aux actions d'accompagnement des agents à mettre en œuvre et aux conditions dans lesquelles ces derniers pourront rejoindre les services de la Collectivité européenne d'Alsace » : Mme Grange de la DRH était présente et elle a pris plein les oreilles comme la Direction. Quelles mesures d'accompagnement ? Nous ne sommes même pas éligibles à la prime de restructuration, car faut-il le rappeler pour l'une des premières fois notre champ d'action va diminuer, donc forcément le changement de résidence administrative est presque impossible. Aucune compensation (voire plus bas) de ce que l'on vit actuellement, et ça c'est tout simplement honteux. Aucun respect et prise en compte de tout le travail réalisé.*

*Aujourd'hui tout est fait dans la précipitation et dans un contexte très difficile. Si le "télétravail de 5 jours est la norme" nous sommes présents toute la semaine sur le site pour finaliser au mieux la fin de gestion et préparer ce transfert. Il y a 6 mois, d'autres ont eu des primes Covid pour surcharge de travail. Nous sommes dans le même cas de surcharge de travail, accompagné d'une pression et d'un stress permanent. A titre d'illustration, nous sommes à plus de 800 lignes comptables et l'on terminera dans les 1000 (contre 800 pour une année normale, soit +20% !) avec une seule comptable qui réalise un travail exemplaire. On a dépensé plus de 24M€ et on vient encore d'engager 14M€ du plan de relance Covid, alors que nos trois chantiers principaux (3 x 60M€) sont en travaux et tournent à plein régime. On est épuisé. »*

Alors que dire aux agents concernés ?

### **- sur les impacts potentiels du projet de loi 3D sur les missions des DREAL**

La ministre Gourault le claironne haut et fort : le cœur de sa loi 3 (voir 4) D portera sur les politiques de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et des Transports. Juste l'ADN des DREAL, y compris sur Natura 2000 par exemple !

FO est résolument contre une vision en 3D qui amènerait à une réalité diminuée pour les DREAL. FO oppose sa vision Déterminée à Défendre le service public de Demain !

Alors que dire aux agents concernés ?